



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 18 septembre 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 septembre 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 6, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 7), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 2), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 19), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 19), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 2), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 2), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 2), M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

M. Abdel GHEZALI

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 19), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 41), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 20), Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse) et à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 41), Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR

OBJET : 25 - Aide aux Congrès - sixième répartition de l'année 2025

Délibération n° 008041

Aide aux Congrès - sixième répartition de l'année 2025

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°1	04/09/2025	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de subventions en réponse à une demande universitaire d'un montant de 700 € et deux demandes d'associations privées d'un montant de 2 400€ dans le cadre de l'organisation de congrès, colloques pour un montant total de 3 100 €.

Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès aux moyens de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau « Besançon Congrès », géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la Ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

I. Congrès universitaires

700 € pour l'Université Marie et Louis Pasteur qui a organisé du 2 au 3 juillet « les Rencontres du Réseau de Chimie Théorique du Grand Est ».

L'Université de Franche-Comté, et en particulier le laboratoire Chrono-environnement, accueille cette année les Rencontres du Réseau de Chimie Théorique du Grand Est (RCTGE).

Ce colloque réunit tous les deux ans les chercheurs, enseignants chercheurs et étudiants (doctorants, masters...) du domaine de la chimie numérique. Le RCTGE regroupe les Universités de Lorraine, de Reims, de Strasbourg, de Haute-Alsace (Mulhouse) et de Bourgogne Europe, en plus de l'Université Marie et Louis Pasteur.

Le développement des méthodes de simulations numériques appliquées aux problèmes physicochimiques est extrêmement rapide depuis une vingtaine d'années, suivant les progrès spectaculaires des capacités de calcul et intégrant plus récemment les outils liés à l'Intelligence Artificielle. Il est donc primordial de se retrouver pour échanger sur les dernières avancées et adapter presque en temps réel les méthodes de recherche d'une part, et la façon dont est enseignée la chimie numérique aux étudiants des cursus d'autre part. Les domaines d'application des techniques de simulation en chimie sont également de plus en plus diversifiés : nouvelles énergies, chimie verte, pharmacologie, recherche fondamentale sur les processeurs quantiques...

Ces rencontres incluent donc des conférences scientifiques de chercheurs expérimentés, mais aussi de doctorants et d'étudiants pour qui cet événement constitue un très bon exercice. Des tables rondes thématiques sont également organisées, par exemple sur les derniers logiciels disponibles, sur l'enseignement de la chimie numérique, sur les moyens de calculs au sein des universités, sur l'intégration de l'Intelligence Artificielle dans les programmes, etc.

Le colloque se déroulera sur 2 jours.

Environ 60 participants sont attendus au Foyer Sainte-Anne, à Montferrand Le Château

Le budget prévisionnel de colloque au rayonnement régional est de 7 280 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 700 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65731.0022164.10036. Il s'agit d'une première attribution de subvention.

II. Séminaires/colloques privés

2 000 € pour l'Association Bourgogne Franche-Comté Nature (BFC) qui organise du 19 au 20 septembre « 21èmes Rencontres BFC Nature ».

Depuis 2003, de nombreux scientifiques, passionnés, professionnels et amateurs sont invités à participer aux Rencontres BFC Nature. Il s'agit de deux journées thématiques durant lesquelles des professionnels et amateurs experts de leur domaine exposent leurs travaux conduits et alimentent un débat, une réflexion menée sur des questions environnementales d'actualité.

Ces Rencontres ont pour objectifs :

- de partager les pratiques de connaissance, de gestion et de préservation de la biodiversité ;
- d'animer et de mutualiser les expériences ;
- de se connaître et de se retrouver entre acteurs agissant pour la préservation de la biodiversité ;
- d'innover et d'expérimenter ;
- de faire partager les enjeux de la préservation de la nature à tous (élus, citoyens, étudiants) ;
- de communiquer au travers l'édition des actes de la Revue scientifique BFC Nature.

Cette année, les Rencontres porteront sur « La nature la nuit » (titre provisoire). L'événement aura lieu les vendredi 19 & samedi 20 septembre 2025 à Besançon (25). Cette nouvelle édition est organisée par l'association fédératrice Bourgogne-Franche-Comté Nature, en partenariat avec l'Agence régionale de la biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté, la Commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères, la Société d'histoire naturelle d'Autun – Observatoire de la faune sauvage de Bourgogne, la Société d'histoire naturelle du Creusot, la Société d'histoire naturelle du Doubs, le Muséum d'Histoire Naturelle-Citadelle-Besançon et la Ville de Besançon. Ces deux journées seront rythmées par des communications, des tables rondes, des temps conviviaux autour de stands, de posters scientifiques et d'expositions pour lesquels nous attendons vos propositions ! Les présentations orales auront une durée de 15 min d'intervention suivies par 5 min de discussion. Les présentations orales et les posters seront intégrés aux actes des Rencontres publiés dans la Revue scientifique BFC Nature.

Le congrès se déroulera sur 2 jours.

Environ 230 participants seront attendus à la CCI.

Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement régional est de 46 950 €.

Il s'agit d'une première attribution de subvention.

En cas d'accord, la dépense totale de 2 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65748.0022164.10036.

400 € pour le Comité Organisateur Merveilleux et Tumultueux d'Événements (COMTE) qui organise du 6 au septembre l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie (FNEK).

L'Assemblée Générale de Rentrée de la FNEK (Fédération Nationale des Etudiant.e.s en kinésithérapie) 2025 : « MariAGe » aura lieu en septembre pour la deuxième fois à Besançon. Ce moment de regroupement rassemblera des étudiants en kinésithérapie et des diplômés jusqu'à deux ans après l'obtention du diplôme venant de toute la France. L'événement sera complètement gratuit pour les participants. Il comprendra des temps d'AG, de formations, de réunions, d'échanges et de votes mais également des repas régionaux cuisinés par leurs soins. Les repas seront végétariens pour tout le monde afin de limiter l'empreinte carbone de l'événement. Durant la soirée du 6 septembre, les AGistes pourront participer à une visite de la cité bisontine et de son riche patrimoine. Pour passer du site de l'AG au lieu de la visite, les participants recevront des PASS Ginko afin de faciliter leurs transports et favoriser les mobilités douces.

Cet événement sera l'occasion de faire briller le patrimoine bisontin au national pour tous les étudiants kinés de France.

Le congrès se déroulera sur 2 jours.

Environ 230 participants seront attendus à l'IFPS, CHU de Besançon.

Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement national est de 3 400 €.

Il s'agit d'une première attribution de subvention.

En cas d'accord, la dépense totale de 2 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65748.0022164.10036.

Mmes Frédérique BAEHR (2) et Pascale BILLEREY (1) et MM. Damien HUGUET (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (2) et Yannick POUJET (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'attribution des subventions suivantes :

- **700 € pour l'Université Marie et Louis Pasteur,**
- **2 000 € pour l'Association Bourgogne Franche-Comté Nature,**
- **400 € pour le Comité Organisateur Merveilleux et Tumultueux d'Événements (COMTE).**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 8

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



Abdel GHEZALI
Adjoint



Anne VIGNOT